AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C2093
FR0004023208-FS1056

9 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

BASSAC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 décembre 2025, complété notamment par un courrier reçu le 9 décembre 2025, le concert familial Mitterrand a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 décembre 2025, le seuil de 90% des droits de vote de la société BASSAC[1] et détenir de concert 13 889 395 actions BASSAC représentant 27 299 763 droits de vote, soit 86,53% du capital et 90,53% des droits de vote de cette société[2], réparties comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Premier Investissement[3]	12 564 311	78,28	24 676 140	81,83
Magellan[4]	1 299 984	8,10	2 573 424	8,53
M. et Mme Moïse Mitterrand	7 149	0,04	14 297	0,05
Total Moïse Mitterrand	**13 871 444**	**86,42**	**27 263 861**	**90,41**
Famille Mitterrand	17 951	0,11	35 902	0,12
Total famille Mitterrand	**13 889 395**	**86,53**	**27 299 763**	**90,53**

Ce franchissement de seuil résulte de l'annulation d'actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions BASSAC[5].

À cette occasion, M. Moïse Mitterrand a franchi, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, le même seuil.

[1] Anciennement dénommée Les Nouveaux Constructeurs.
[2] Sur la base d'un capital composé de 16 050 945 actions représentant 30 154 503 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] M. Moïse Mitterrand détient l'intégralité des actions Premier Investissement de catégorie D (dites « actions de direction »), lesquelles permettent la désignation et la révocation des dirigeants de Premier Investissement, et exerce donc seul, à ce titre et conformément aux termes de l'article L. 233-3 I, 4° du code de commerce, le contrôle de la société Premier Investissement.
[4] Contrôlée par M. Moïse Mitterrand.
[5] Cf. notamment communiqué de la société BASSAC en date du 28 novembre 2025.